

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLLOT, Camille CAURET, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Nathalie BEUVY,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Camille CAURET,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Marie-Paule ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Catherine LELIONNAIS



Délibération n°2023-185

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 8

AFFAIRES GENERALES PRESTATION DE SERVICES – CONVENTION ENTRE LAMBALLE TERRE & MER ET LE CIAS

Afin de l'aider dans l'exercice de ses attributions, Lamballe Terre & Mer apporte au CIAS son savoir-faire et son expertise. Le CIAS bénéficie, ainsi, du support régulier des services de Lamballe Terre & Mer pour l'exercice des fonctions suivantes : Ressources Humaines, Finances, Systèmes d'information, Gestion du patrimoine, Administration générale, Courrier et Ménage.

Il convient de formaliser ces liens, en précisant la nature et les modalités de calcul de leur coût. La convention est conclue et acceptée pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est renouvelable, par tacite reconduction pour la même durée, dans la limite de quatre (4) fois, soit jusqu'au 31 août 2027.

Pendant l'année 2022, Lamballe Terre & Mer a apporté au CIAS son concours dans différents domaines sans convention. Cet appui va faire l'objet d'une facturation pour la somme de 232 758,29 €.

Considérant le projet de convention de prestations de services entre Lamballe Terre & Mer et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités de ce conventionnement,
- AUTORISE la 1^{ère} Vice-présidente à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 2 – MM. de SALLIER DUPIN. VIMONT.

Mme MERIAN ne prend pas part au vote

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEU

7 NOV. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

8 NOV. 2023

De la publication le

8 NOV. 2023

le Président
délégué
le Maire
le Secrétaire
Administration Générale